

DEMANDE DE PRÊT ET LOCATION DE MATERIEL COMMUNAL**Coordonnées du demandeur**

Nom Prénom/Raison Sociale	
Adresse	
Courriel	
Téléphone	
Qualité	<input type="checkbox"/> Association d'intérêt communal <input type="checkbox"/> Particulier (Argonaute) <input type="checkbox"/> Autre utilisateur

Renseignements sur la réservation

Date(s) et horaires sollicités	Du / /20.... à h au / /20.... à h
Nature de l'évènement	

PRÊTS AUX ASSOCIATIONS

A retirer en Mairie (8h30-12h les matins du lundi au vendredi /
13h30-17h30 les lundis et mercredis / 13h30-16h les vendredis)

Désignation matériel	Quantité disponible	Quantité demandée
Machine à hot dog	1	
Cafetière	1	
Sono portative avec/sans pied	1	
Ecran	1	
Grilles expo (2mx1.20m)	36	
Pieds pour grilles	18	
Urne Plexiglas	4	
Friteuse (salle polyvalente/cuisine)	1	

PRÊTS AUX PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS D'ARGONAY

A retirer à l'atelier des Services Techniques – 621 route de la Baratte.
Convenir d'un rendez-vous en appelant

au 06.80.71.71.19 du lundi au vendredi de 7 h à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 30

Désignation Matériel	Quantité disponible	Quantité demandée
Plateaux (8 personnes)	10	
Tréteaux	20	
Bancs (4 personnes)	20	

PRÊTS AUX PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS D'ARGONAY

A retirer à l'atelier des Services Techniques – 621 route de la Baratte.

Convenir d'un rendez-vous en appelant

au 06.80.71.71.19 du lundi au vendredi de 7 h à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 30

Désignation matériel	Quantité disponible	Quantité demandée
Tables pliantes (4 personnes)	13	
Chaises	220	
Barrières sécurité		
Galva (2.50m)	30	
Orange (1.50m)	10	
Isoloirs Traditionnel	6	
Isoloirs PMR	2	

PRÊT D'ABRIS AUX ASSOCIATIONS D'ARGONAY

LOCATION D'ABRIS AUX PARTICULIERS D'ARGONAY

A retirer à l'atelier des Services Techniques – 621 route de la Baratte.

Convenir d'un rendez-vous en appelant

au 06.80.71.71.19 du lundi au vendredi de 7 h à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 30

Désignation matériel	Quantité disponible	Quantité demandée
Abri parapluie 4.00mx4.00m	4	
Abri parapluie 3.00mx3.00m	2	
Total règlement (voir la grille tarifaire)		

Je joins à cette demande deux imprimés SEPA signés autorisant un prélèvement sur mon compte à l'issue du retour du matériel loué :

- Le premier autorisant le prélèvement du montant de la location des abris.
- Le deuxième autorisant le prélèvement du dépôt de garantie qui s'applique dans deux cas :
 1. Pénalité représentant 25 % du montant de la location si une annulation intervient moins d'une semaine avant la date de manifestation
 2. Pénalité du montant des réparations des dégâts observés lors de la restitution du matériel.

Fait à Argonay, le

Signature du demandeur

Cadre réservé à l'Administration

Décision

Oui Non

Le Maire Adjoint à la Vie Locale,
Associative et Culturelle,

Ludovic SUBLET